

Atelier 4 : Évaluer pour partager

Animateurs : Dominique Renaudet, Neoclilde et Corinne Da Costa, CDesEtude-
setduConseil – Groupement AMO 360

Rapporteur : Marion Benoist-Mouton, CEREMA

Rappel de la méthodologie adoptée pour l'atelier

Introduction à l'atelier :

« L'évaluation est un moyen particulièrement intelligent de mettre en valeur ce qui peut être reproduit ou transposé sur d'autres territoires. L'objectif de cet atelier sera d'explorer les conditions de ce processus de capitalisation-échange, en se référant notamment aux outils de type « plateforme » existants et en cours de développement (explorateur ÉcoCité, groupe LinkedIn ÉcoCité, plateforme ÉcoQuartiers, *Reference Framework for Sustainable Cities*). »

Le déroulement retenu pour l'atelier est le suivant :

Introduction (Dominique Renaudet)

Retour d'expérience de l'EPAMARNE sur le projet du cœur agro-urbain de l'EcoQuartier de Montévrain : l'évaluation comme garantie de reproductibilité (Florence Guth)

Retour d'expérience du Grand Lyon sur la démarche d'évaluation mise en œuvre sur la ZAC de la Duchère (Audrey Delaloy)

Les EcoQuartiers : où en est-on de l'évaluation ? (Bruno Bessis).

Séquence d'échanges : « Quels sont les besoins des EcoCités en matière de partage d'informations et de connaissances ? Où et comment se sourcent-elles actuellement / Quels outils ? »

- un outil plateforme : que peut-on en attendre ? qui l'administre ?
- la mise en place de groupes de travail : les EcoCités sont-elles prêtes à piloter en direct ? Sur quels thèmes ?
- la communauté (notamment groupe LinkedIn) : comment la faire vivre ? Quel contenu ?

Debriefing de l'atelier et synthèse pour la restitution en plénière (Marion Benoist-Mouton).

Personnes ressources :

Florence Guth, Chargée de mission Innovation, Direction de la Stratégie, EPAMARNE

Audrey Delaloy, Chargée d'affaires, Référent Renouvellement Urbain, SERL Aménagement

Bruno Bessis, Adjoint au chef de bureau de l'aménagement opérationnel durable, DGALN/DHUP/AD4

Profil des participants

L'atelier a réuni 26 participants. Les EcoCités du Grand Lyon, Grenoble-Alpes Métropole, Brest Métropole, Rennes Métropole, Métropole européenne de Lille, Grand Roissy, Marne-la-Vallée, Mont-Valérien, Plaine de l'Ourcq – Est Ensemble, étaient représentées, ainsi que les DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est.

Introduction de l'atelier

Tout d'abord, Dominique Renaudet a rappelé que :

- la construction d'un processus d'évaluation peut (et doit) être elle-même partagée – on ne s'évalue jamais seul !
- que la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation produit de l'information et impacte la décision et le projet (actuel ou futur), cette information devenant ressource à partager,
- et qu'enfin elle produit du retour d'expérience tangible, qui viendra nourrir la production de projets ultérieurs.

Le but de l'atelier est de s'intéresser à la manière dont les EcoCités ont valorisé (ou vont valoriser) ce travail d'évaluation comme outil de partage, en essayant de répondre aux questions :

- d'échelle de l'évaluation (maillon à partager) : évaluation partielle, consolidée ;
- d'appréciation relative (inféodée à un projet, une politique, une stratégie, un contexte...);
- d'évolutivité de l'évaluation.

Il s'agit également d'aborder la question des besoins des EcoCités en matière d'outils et de moyens de partage d'informations autour des sujets d'évaluation.

L'évaluation comme garantie de reproductibilité à l'EPAMARNE

Florence Guth a présenté son retour d'expérience au sein de l'EPAMARNE sur le projet cœur agro-urbain dans le cadre de l'écoquartier de Montévrain.

Situé à l'interface entre le secteur de Disneyland et le cœur de bourg de Montévrain le projet de cœur agro-urbain est un élément clé du projet d'écoquartier de Montévrain qui vise à installer 4 ou 5 maraîchers biologiques sur les 20 hectares dédiés.

Pour évaluer le projet l'EPAMARNE s'est basé sur les études pré-opérationnelles engagées il y a 5 ans notamment sur les sols, l'approvisionnement en eau et la faisabilité économique. Les conclusions de ces études ont conduit l'EPA à retravailler les sols, à engager des actions d'éco-pâturage, d'éco animations auprès du public scolaire. Elles ont permis de consolider les objectifs du projet d'agriculture urbaine préalablement au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès de maraîchers réalisé en 2017. Les lauréats de cet AMI ont été sélectionnés fin 2017 et le projet agricole est en cours de construction. Un bail environnemental de 18 ans sera signé à la fin de l'année à la condition de l'obtention de la certification biologique.

Les critères d'évaluation du projet ont porté sur la faisabilité économique, la capacité professionnelle, les capacités techniques du candidat, la qualité du projet d'un point de vue environnemental, pédagogique, social, et son adéquation avec les 20 engagements du label EcoQuartier. L'évaluation ex -post portera sur :

- l'ancrage géographique,
- la répliquabilité,
- la synergie entre l'urbain et le rural,
- la production d'une alimentation saine,
- la préservation de la qualité des sols,
- la démarche partenariale,
- la co-construction,
- le bail rural environnemental.

Plusieurs enseignements sont tirés de cette expérience : l'EPA a très tôt associé des partenaires tant publics que privés dans la définition du projet et la sélection des lauréats. Le projet a ainsi réussi à fédérer ces partenaires pour choisir le candidat, débattre de points de divergence éventuels. Ce travail de partage autour de l'évaluation c'est ainsi traduit par la constitution d'un jury de sélection fédéré autour des critères d'évaluation.

Il s'est par ailleurs nourri des réflexions issues du groupe de travail national sur l'agriculture urbaine dans les éco-quartiers pour faire état des questions rencontrées et tirer parti des travaux des autres collectivités qui aboutissent aujourd'hui à la production de fiches méthodologiques et de fiches de retours d'expériences.

À la Duchère à Lyon, l'évaluation est une démarche qui s'inscrit dans le temps long, qui allie évaluation technique et co-construction avec les usagers

Le second cas présenté par Audrey Delaloy (SERL) concerne la démarche d'évaluation mise en œuvre en 2008 sur la ZAC de la Duchère à Lyon, projet ANRU.

Il s'agit d'une auto-évaluation à 3 niveaux : évaluation du projet de territoire avec les habitants de la ZAC (entre autres sur le volet programmation logement et prix de sortie des logements) et de l'éco quartier notamment sur la performance énergétique et la qualité de vie dans les logements.

Chacune de ces évaluations a été réalisée avec les professionnels (promoteur, architecte, BE environnement ...) et les habitants.

Le processus d'évaluation se poursuit encore aujourd'hui et nécessite des échanges permanents avec les habitants sur les résultats obtenus.

Pour être partagée l'évaluation a dû associer au quantitatif du qualitatif pour être en particulier appropriée par les habitants.

L'évaluation de la qualité environnementale des bâtiments est réalisée et a révélé la difficulté à concilier l'objectif de maîtrise des prix de sorties et de qualité environnementale des projets.

Ce processus de travail itératif s'est ainsi nourri des retours des promoteurs et architectes et permettra d'ajuster les étapes futures du projet. La démarche a par ailleurs permis d'identifier certains critères manquants et de moduler certaines exigences, et aussi d'adapter les méthodes de travail pour moduler les prescriptions en faveur d'un travail de conception plus itératif avec les concepteurs et maîtres d'ouvrages des bâtiments.

L'évaluation n'est pas dissociée de la concertation et du partage avec les habitants et usagers ; elle nécessite de toujours reprendre et réexpliquer les objectifs du projet.

L'évaluation au cœur-même de la démarche EcoQuartier, issue d'un travail collaboratif avec des experts et les collectivités concernées.

Le dernier retour d'expérience est présenté par Bruno Bessis du bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) du Ministère de la Cohésion des Territoires sur le référentiel d'évaluation mis en place dans le cadre de la démarche EcoQuartier. Dès 2011 l'évaluation est posée avec le lancement du label EcoQuartier. Rapidement un groupe de travail est mis en place avec des collectivités, des chercheurs, des partenaires institutionnels pour produire un référentiel d'évaluation dont la première version a été livrée en 2016. Celui-ci prend la forme de questions évaluatives par engagement. Le tome 2 du référentiel a été produit en 2017 en proposant un certain nombre d'indicateurs. En 2018 un certain nombre de collectivités seront accompagnées par le CEREMA pour mettre en œuvre ces indicateurs d'évaluation.

Parallèlement à la formalisation de ce référentiel d'évaluation, des groupes de travail thématiques se sont tenus dont un sur l'agriculture urbaine ; l'objectif visé consistait à doter les collectivités d'outils et de méthode pour mettre en œuvre leur projet. De même, le sujet de la participation citoyenne fera l'objet d'un travail en 2018.

Le label étape 4 concerne l'évaluation même du projet qui consiste bien à fédérer les acteurs, à faire évoluer les pratiques, à communiquer et à partager :

- En termes d'outils la plateforme ÉcoQuartier disponible depuis 2017 est mobilisée et va intégrer la partie évaluation en 2018.

Séquence d'échanges : les besoins de partage et d'informations des Ecocités et les outils nécessaires

La seconde partie de l'atelier s'est articulée autour d'une séquence d'échanges et de questionnements sur les besoins de partage et d'informations des Ecocités et des outils nécessaires.

Sont rapidement ressorties les limites du partage de l'évaluation, à savoir, les échelles d'application, la subjectivité de l'évaluation, sa nécessaire évolutivité pour la faire vivre dans le temps.

Les EcoCités présentes semblent savoir aller chercher la ressource quand des questions se posent tant par des partenariats que par des missions d'assistances à maîtrise d'ouvrage auprès de tiers de confiance. Ainsi le partage nécessite une mise en réseau qui se fait assez naturellement.

Les participants insistent néanmoins sur la nécessité de mener davantage d'évaluations qualitatives et de ne pas s'enfermer dans des méthodes trop fournies et dotées de nombreux indicateurs.

Il est précisé qu'un groupe LinkedIn EcoCité a été créé il y a deux mois et compte 100 membres. Si l'utilité de ce réseau professionnel n'a pas été remise en question il apparaît qu'un travail de pédagogie sur ce réseau reste à mener (comment y contribuer ? quelles validations nécessaires ?)

En revanche trois enjeux sont mis en avant :

- Comment faire en sorte que l'évaluation soit dans l'ADN du projet et qu'elle soit traduite du stade de définition des ambitions à la mise en œuvre opérationnelle du projet ?
- Comment faire pour que la multiplicité des informations soient utiles aux réseaux ? Comment prioriser l'information et la transmettre ?
- Si les outils sont nombreux, il y a en revanche un déficit de partage de méthode, et ce, encore plus pour des territoires qui ont moins d'ingénierie. Comment dans ce contexte partager davantage de méthode sans pour autant normer des outils de types cahiers des charges qui ne peuvent être décontextualisés ?

Synthèse et enjeux

- L'évaluation garantit la reproductibilité du projet !
- L'évaluation est aussi un temps et un espace de partage, de co-construction, qu'elle soit très technique (avec des experts, des chercheurs) ou qualitative (parfois avec les habitants).
- Quels sont les besoins des EcoCités en termes d'évaluation ? Les référents savent faire appel à leur réseau pour évaluer, mais font face à une masse d'information trop grande... Il faudrait une meilleure visibilité des ressources disponibles sur l'évaluation. Le travail devra porter sur la méthode plutôt que sur les outils.